

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1484

6 juillet 2011

SOMMAIRE

4IP Fund Management S.A.	71219	ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 3 S.à r.l.	71211
AKM Holding S.à r.l.	71228	ILO S.A.	71203
Britax Luxembourg Holdings S.à r.l.	71227	ILO S.A.	71206
Butzebuerg S.à r.l.	71224	ILO S.A.	71226
Capinvest S.A.H.	71220	Immo-Due Sàrl	71226
Cavallo Lux	71207	Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l.	71219
Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l.	71199	Indianapolis S.A.	71227
Clariden Leu (Lux)	71230	Infracapital F1 S.à r.l.	71221
Créaforme S.A.	71199	Iphias Holding S.A.	71227
Ducair - Luxembourg Air Ambulance S.A.	71232	Ivy Investments S.A.	71227
Eagle LP S. à r.l.	71212	Jallaf S.A.	71227
E.I.G. S.A.	71217	Java S.A.	71228
FR Barra 7 S.à r.l.	71223	Ketch Trading S.à r.l.	71232
Furstenberg Capital S.C.A.	71205	Liska Kral S.à r.l.	71228
Galerie Commerciale de Kirchberg	71206	Nova Luxembourg Investments S.à r.l. ...	71221
Gestfin	71206	Private Investment Capital Market & Equities Holding S.A.	71196
Giallo International S.A.	71207	Private Investment Capital Market & Equities S.A.	71196
Giallo International S.A.	71206	Rainy, s.à r.l.	71218
Ginko Planet S.A.	71207	RealNetworks International S.à r.l.	71203
Ginko Planet S.A.	71212	Terra Magna Capital Asset Management	71213
Giroflée S.à r.l.	71212	Toiture d'Europe S.A.	71207
Goodyear	71212	Vitale Capital S.A.	71186
Goossens Transport Express	71217	Wendal S.à r.l.	71221
Gosdorf S.à r.l.	71205		
Graff Timepieces S.A.	71219		
IBS Cerapp S.à r.l.	71223		

Vitale Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.214.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of March,
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Vespa A S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144458,

here represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, jurist, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on March 16, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a joint stock company:

Art. 1. There is hereby established a public company limited by shares (société anonyme) under the name of "Vitale Capital S.A.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) class A shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The shares may be issued in registered form only.

The share capital of the Company may at any time be divided into class A shares, class B shares, class C shares, class D shares and class E shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at fifty-five thousand Euro (EUR 55.000,00) represented by fifty-five thousand (55.000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, to be vested with the same rights and obligations, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any shareholders' agreement that may be entered into between the shareholders from time to time.

The board of directors is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and class A shares or class B shares or class C shares or class D shares or class E shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the board of directors and in accordance with the Law. The board of directors is specifically authorized to proceed to issue such authorized shares without reserving for the then existing shareholders, of whichever class of shares, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Every time the board of directors passes a notarial deed to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred.

Any share premium paid on the subscription of shares of a given class shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares.

The amount of the premium account of a given class of shares may be used to provide for the payment of any shares of that class, which the Company may redeem, from its shareholders.

The shares of the Company are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per share. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law and as defined any shareholders' agreement that may be entered into between the holders of class A shares, the holders of class B shares, the holders of class C shares, the holders of class D shares and the holders of class E shares from time to time.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 7. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg or at such other place as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 8. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The shareholders' meeting shall meet upon notice by the board of directors or by the auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda of the meeting. The request shall be made by registered letter no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting. The notification shall be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 10. Each share is entitled to one (1) vote.

Except as otherwise provided by the Articles or by the Law, or as otherwise provided in the shareholders' agreement to be entered into between the shareholders from time to time, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 11. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting, to be convened in the manner prescribed by the Articles and the Law. At such meeting, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the share capital.

Art. 12. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 13. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourgish relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the president, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Art. 14. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members either shareholders or not which shall be divided into two categories, respectively denominated Category A Directors and Category B Directors, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 15. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors of any category, to any meeting of the board of directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with the presence of at least one (1) Category A Director, present or represented, except in the case of article 17 below. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors present or represented by proxies, with both categories represented. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 16. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles. Interim dividend may be distributed to the holders of class A shares, to the holders of class B shares, to the holders of class C shares, to the holders of class D shares and to the holders of class E shares in accordance with article 22 of the Articles and as defined in any shareholders' agreement to be entered into between the shareholders of the Company from time to time.

Art. 17. The Company is validly bound vis-à-vis third parties as follows:

(a) Shared powers between Category A Directors and Category B Directors:

The Company is validly bound through the individual signature of a Category A Director or a Category B Director for any of the following matters within the daily management of the Company:

1. usual internal accounting and administrative controls;

2. entering into all usual contracts with banks and financial institutions regarding the operation of bank accounts and treasury management (as long as treasury management does not include financial investment at risk and does not involve an amount exceeding twenty thousand Euro (EUR 20.000,00));

3. authorization of payments, transfer of funds and generally the operation of bank accounts for amount which does not exceed twenty thousand Euro (EUR 20.000,00);

4. approval of loans, leases, letters of credit, guarantees and similar obligations and granting of liens for a consideration which does not exceed fifty thousand Euro (EUR 50.000,00);

5. real estate agreement for which the amount to be paid or received by the Company shall not exceed twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) per year;

6. purchasing, leasing, licensing of office equipment, intellectual property and any other equipment, including computer soft- and hardware, as long as the amount to be paid by the Company under the related agreement does not exceed twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) each per year and all amounts to be paid by the Company for these matters does not exceed fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) per year; and

7. employment matters, including the hiring and dismissal of employees which annual remuneration (bonus included) does not exceed twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) per year.

Any such act taken by any two (2) directors shall bind the Company vis-à-vis third parties but, among the directors, be subject to ratification by the board of directors adopted at the next meeting at a simple majority.

(b) Joint Powers

For any matters not listed or mentioned above, and not exclusively reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders, the Company will be validly bound by the joint signature of any Category A Director and any Category B Director.

Any such act taken by any two (2) directors shall bind the Company vis-a-vis third parties but, among the directors, be subject to ratification by the board of directors adopted at the next meeting at a simple majority.

Art. 18. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one (1) or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one (1) or more managers, and give special powers for determined matters to one (1) or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 19. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance of the net profit shall be applied or paid to the holders of class C shares, in proportion to their investment in the Company; the balance of the net profit after the allocation to the class C shareholders shall be allocated to the class A shareholders and the class B shareholders in accordance with the agreements applicable amongst and between the class A shareholders and the class B shareholders from time to time.

In accordance with the paragraph above, the class C shareholders shall be entitled to the following payments:

(a) The total reimbursement of their investment in share capital and share premium (the Class C Reimbursement);

(b) Any amounts allocated to the class C shares in accordance with this article and exceeding the Class C Reimbursement (the Class C Profits);

At the time of liquidation of the Company (the Exit), the following amounts shall be allocated, out of the amounts intended for the class C shareholders, in accordance with any agreement applicable amongst and between the shareholders from time to time:

(a) An aggregate amount of one percent (1%) of the total amount invested by the class C shareholders in capital and share premium, multiplied by the number of years separating the issuance of the class C shares from the date of the Exit shall be allocated to the class D shares (for the avoidance of doubt, incomplete years shall be considered pro rata of elapsed months and incomplete months shall be rounded down or up depending on whether the Exit occurs (i) prior to the fifteenth of such month or (ii) on or after the fifteenth of such month) (the Corporate Carried);

(b) An amount of ten percent (10%) of the aggregate Class C Profits shall be allocated to the class E shares (the Carried Interest).

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration. At the time of winding up the Company, any distributions to the holders of class A shares, the holders of class B shares and the holders of the class C shares shall be made in accordance with article 22 of the Articles. Taking exception of article 22 of the Articles, the holders of the class D shares and the class E shares shall solely be entitled to the reimbursement of their contribution to the Company and any outstanding amount due as Corporate Carried or Carried Interest.

Art. 24. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

2. The first annual meeting of the shareholders shall be held in 2012.

Subscription

The articles of association having thus been established, the thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Vespa A S.C.A., prenamed	31.000	EUR 31.000,00
Total	31.000	EUR 31.000,00

The subscribed shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00), evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

Category A Directors:

- Mr. Denis Leroy, company director, born in Douarnenez (France) on September 14, 1963, residing at 28 avenue Foch, 92250 La Garenne Colombes, France;
- Mr. Nigel Hammond, company director, born in Twickenham (United Kingdom) on June 13, 1964, residing at Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TN3 0BB, United Kingdom;

Category B Director:

- Mr. Harald Charbon, company director, born in Verviers (Belgium) on July 11, 1969, residing at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following person is appointed as auditor of the Company for a period of six (6) years:

- Deloitte S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 117938.

4. The registered office of the Company is established at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands English states that on request of the person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Vespa A S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144458,

ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, juriste, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé donnée le 16 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Vitale Capital S.A.» (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions ne peuvent être que nominatives.

Le capital social de la Société peut à tout moment être divisé en actions de catégorie A, actions de catégorie B, actions de catégorie C, actions de catégorie D et actions de catégorie E, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital autorisé, mis à part le capital déjà souscrit, est fixé à cinquante-cinq mille Euro (EUR 55.000,00) représenté par cinquante-cinq mille (55.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, nonobstant les dispositions spécifiques des Statuts or tel qu'il est défini dans un éventuel pacte d'actionnaire pouvant être conclu occasionnellement entre les actionnaires.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des Statuts, à augmenter en temps qu'il appartient le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et des actions de catégorie A des actions de catégorie B, des actions de catégorie C, des actions de catégorie D ou des actions de catégorie E émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles, par capitalisation de créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration et en conformité avec la Loi. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions autorisées sans réserver aux actionnaires existants, détenteurs de n'importe quelle catégorie d'actions, un droit préférentiel de souscription sur ces actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, ou agent, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater par acte notarié une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission sera établi pour chaque catégorie d'actions, auquel toutes les primes payées sur une quelconque action de cette catégorie en plus de sa valeur nominale seront transférées.

Toute prime d'émission payée lors de la souscription d'actions d'une catégorie déterminée demeurera toujours rattachée aux actions sur lesquelles elle a été payée et ne sera remboursée qu'aux propriétaires de ces actions.

L'avoir de ce compte de primes d'une catégorie déterminée peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société d'actions de cette catégorie.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un (1) propriétaire pour une (1) action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

La Société pourra racheter ses propres actions et ce dans les limites exposées dans les Statuts et dans la Loi, à moins qu'il n'en soit défini autrement dans l'éventuel pacte d'actionnaire pouvant être conclu entre les détenteurs d'actions de catégorie A, les détenteurs d'actions de catégorie B, les détenteurs d'actions de catégorie C, les détenteurs d'actions de catégorie D et les détenteurs d'actions de catégorie E.

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour. Les notifications doivent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 10. Chaque action donne droit à une (1) voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts et à moins qu'il n'en soit défini autrement dans le pacte d'actionnaire devant être conclu entre les actionnaires, le cas échéant, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société devant convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Lors de cette assemblée, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins du capital social.

Art. 12. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 13. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès verbaux des assemblées générales annuelles des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale ou par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Art. 14. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, devant être réparti en deux (2) catégories, respectivement dénommées Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B, qui sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société venaient à être détenues par un actionnaire unique, la Société pourrait être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs de chaque catégorie le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre de n'importe quelle catégorie au conseil d'administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter un ou plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie à toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec la présence d'au moins une (1) Administrateur de Catégorie A, à l'exception des cas de l'article 17 ci-dessous. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts. Il peut être fait un paiement d'acomptes sur dividendes aux détenteurs d'actions de catégorie A, aux détenteurs d'actions de catégorie B, aux détenteurs d'actions de catégorie C, aux détenteurs d'actions de catégorie D et aux détenteurs

d'actions de catégorie E suivant l'article 22 des Statuts et tel qu'il est défini dans un éventuel pacte d'actionnaire pouvant être conclu occasionnellement entre les actionnaires de la Société.

Art. 17. La Société est engagée vis-à-vis des tiers comme suit:

(a) Pouvoirs partagés entre les Administrateurs de Catégorie A et les Administrateurs de Catégorie B.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un Administrateur de Catégorie A ou par la signature individuelle d'un Administrateur de Catégorie B pour chacun des points suivants entrant dans le cadre de la gestion journalière de la Société:

1. la comptabilité interne habituelle et les contrôles administratifs internes;
2. la conclusion de contrats ordinaires avec des banques et des institutions financières concernant la gestion journalière de comptes bancaires et la gestion de trésorerie (pour autant que la gestion de trésorerie ne s'applique pas à de l'investissement financier risqué et ne porte pas sur une somme excédant vingt mille Euro (EUR 20.000,00));
3. les autorisations de paiements, le transfert de fonds et de façon générale la gestion journalière de comptes bancaires pour un montant n'excédant pas vingt mille Euro (EUR 20.000,00);
4. l'approbation de prêts, baux, lettres de crédit, garanties et d'obligations semblables ainsi que l'octroi de privilèges dont la contrepartie n'excède pas cinquante mille Euro (EUR 50.000,00);
5. tout accord portant sur un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) dont le montant versé ou reçu par la Société n'excède pas vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00) par an;
6. l'achat, la location, la conclusion d'un contrat de licence portant sur de l'équipement de bureau, des droits de propriété intellectuelle ainsi que tout autre équipement, y compris des logiciels et du matériel informatique, pour autant que la somme payée par la Société en application du contrat y afférant n'excède pas vingt mille Euro (EUR 20.000,00) par an pour chacun de ces cas et que l'ensemble des sommes devant être payées par la Société en application des présentes dispositions n'excède pas cinquante mille Euro (EUR 50.000,00) par an; et
7. les questions d'emploi, y compris l'embauche et le licenciement de salariés dont la rémunération (bonus compris) n'excède pas vingt mille Euro (EUR 20.000,00) par an.

L'un quelconque de ces actes pris par deux (2) administrateurs engagera la Société vis-à-vis des tiers mais fera l'objet, entre les administrateurs, d'une ratification du conseil d'administration adoptée à la majorité simple à l'occasion de la réunion suivante.

(b) Pouvoirs conjoints

En ce qui concerne toutes les matières qui n'ont pas été énumérées ou mentionnées ci-dessus, et dont la connaissance n'est pas attribuée impérativement par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de tout Administrateur de Catégorie A et de tout Administrateur de Catégorie B.

L'un quelconque de ces actes pris par deux (2) administrateurs engagera la Société vis-à-vis des tiers mais fera l'objet, entre les administrateurs, d'une ratification du conseil d'administration adoptée à la majorité simple à l'occasion de la réunion suivante.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un (1) ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un (1) ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde du profit net sera appliqué ou versé aux détenteurs des actions de catégorie C au pro rata de leur investissement dans la Société; le solde du profit net, après allocation aux détenteurs des actions de catégorie C, sera alloué aux détenteurs des actions de catégorie A et aux détenteurs des actions de catégorie B conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaire qui serait applicable entre les détenteurs d'actions de catégorie A et les détenteurs d'actions de catégorie B occasionnellement.

Conformément au paragraphe ci-dessus, les détenteurs des actions de catégorie C pourront prétendre aux paiements suivants:

(a) Le remboursement total de leur investissement dans le capital social et la prime d'émission (le Remboursement de Catégorie C);

(b) Tout montant alloué aux actions de catégorie C conformément à cet article et excédant le Remboursement de Catégorie C (les Profits de Catégorie C).

Au moment de la liquidation de la Société (la Sortie), les montants suivants, provenant des montants destinés aux détenteurs des actions de catégorie C, seront alloués conformément à tout pacte d'actionnaires existant occasionnellement:

(a) Un montant cumulé d'un pourcent (1%) du montant total investi par les détenteurs d'actions de catégorie C dans le capital social et la prime d'émission multiplié par le nombre d'années séparant la libération des actions de catégorie C de la date de la Sortie, sera alloué aux détenteurs d'actions de catégorie D (dans un souci de clarté, les années incomplètes seront considérées au prorata des mois déjà écoulés et les mois incomplets seront arrondis en dessous ou au dessus selon que la Sortie intervient (i) avant le quinze du mois considéré ou (ii) à partir du quinze, inclus, du mois considéré (l'Intéressement Social);

(b) Un montant de dix pourcent (10%) des Profits de Catégorie C cumulés sera alloué aux actions de catégorie E (l'Intéressement Différé).

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux détenteurs des actions de catégorie A, aux détenteurs des actions de catégorie B et aux détenteurs des actions de catégorie C se fait en application de l'article 22. Exception faite de l'article 22, les détenteurs d'actions de catégorie D et les détenteurs d'actions de catégorie E pourront uniquement prétendre au remboursement de leur contribution à la société et des sommes restantes dues au titre de l'Intéressement Social et de l'Intéressement Différé.

Art. 24. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente-et-un mille (31.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
Vespa A S.C.A., susnommée	31.000	EUR 31.000,00
Total	31.000	EUR 31.000,00

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ont été remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

Administrateurs de catégorie A:

- M. Denis Leroy, administrateur de sociétés, né à Douarnenez (France) le 14 septembre 1963, demeurant à 28 avenue Foch, 92250 La Garenne Colombes, France;

- M. Nigel Hammond, administrateur de sociétés, né à Twickenham (Royaume-Uni) le 13 juin 1964, demeurant à Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TN3 0BB, Royaume-Uni;

Administrateur de catégorie B:

- M. Harald Charbon, administrateur de sociétés, né à Verviers (Belgium) le 11 juillet 1969, demeurant au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3. La personne suivante est nommée commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Deloitte S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B 117938.

4. Le siège social de la Société est établi au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mars 2011. Relation: EAC/2011/4072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011053228/571.

(110059383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**PICME S.A., Private Investment Capital Market & Equities S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. PICME Holding S.A., Private Investment Capital Market & Equities Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.841.

L'an deux mille onze, le vingt avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Private Investment Capital Market & Equities Holding S.A.", en abrégé "PICME Holding S.A." établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70841 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 du 8 octobre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo COCUZZOLI, employé privé, demeurant professionnellement au 16, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de "Private Investment Capital Market & Equities Holding S.A." en "Private Investment Capital Market & Equities S.A." ou de façon abrégée "PICME S.A." et modification subséquente de l'article 1 des statuts;

2. Adoption du statut de Société de participations financières (SOPARFI) et modification subséquente de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations."

3. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 42.500.000,-(quarante-deux millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 4.600.000,-(quatre millions six cent mille euros) à EUR 47.100.000,-(quarante-sept millions cent mille euros) par la conversion de 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) obligations convertibles, par la création et l'émission de 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) actions d'une valeur de EUR 1.000,-(mille euros) chacune;

4. Suppression de la valeur nominale des actions;

5. Diminution du capital social de la société à concurrence de EUR 13.040.000,-(treize millions quarante mille euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 47.100.000,-(quarante-sept millions cent mille euros) à EUR 34.060.000,-(trente-quatre millions soixante mille euros) par apurement des pertes sans annulation d'actions.

Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à EUR 34.060.000 (trente-quatre millions soixante mille euros) représenté par 47.100 (quarante-sept mille cent) actions sans désignation de valeur nominale;

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de "Private Investment Capital Market & Equities Holding S.A." en "Private Investment Capital Market & Equities S.A." ou de façon abrégée "PICME S.A." et de modifier subséquemment l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Private Investment Capital Market & Equities S.A.", en abrégé "PICME S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

A la demande de l'obligataire, l'assemblée décide de convertir en actions un emprunt obligataire émis lors de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 18 août 1999.

Ledit emprunt obligataire a été émis pour un montant total de quarante-six millions d'euros (EUR 46.000.000,-), représenté par quatre mille six cents (4.600) obligations d'une valeur de dix mille euros (EUR 10.000) chacune au taux de conversion d'une (1) obligation pour dix (10) actions.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion du conseil d'administration ainsi que du livre des obligataires resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 42.500.000,-(quarante-deux millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 4.600.000,-(quatre millions six cent mille euros) à EUR 47.100.000,-(quarante-sept millions cent mille euros) par la conversion de 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) obligations convertibles, par la création et l'émission de 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) actions d'une valeur de EUR 1.000,-(mille euros) chacune;

Ces 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) actions nouvelles sont attribuées entièrement libérées à l'obligataire unique FORTIS LUX VIE S.A.,

ici représentée par Monsieur Carlo COCUZZOLI préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 avril 2011 laquelle restera annexée aux présentes.

FORTIS LUX VIE S.A., prédésignée, agissant par son représentant, déclare que:

- elle est le seul détenteur de l'emprunt obligataire et qu'elle a tous pouvoirs pour le convertir en actions de la Société;
- aucune personne ne peut se prévaloir de droits conditionnels ou inconditionnels, à rencontre de l'emprunt obligataire détenu par FORTIS LUX VIE S.A

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des quarante-sept mille et cent (47.100) actions représentations du capital social.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 13.040.000,-(treize millions quarante mille euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 47.100.000,-(quarante-sept millions cent mille euros) à EUR 34.060.000,-(trente-quatre millions soixante mille euros) par apurement des pertes sans annulation d'actions à due concurrence et sans annulation d'actions.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par les états financiers au 31 décembre 2010, lesquels états financiers, signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Septième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social de la société est fixé à EUR 34.060.000,-(trente-quatre millions soixante mille euros) représenté par 47.100 (quarante-sept mille cents) actions sans désignation de valeur nominale."

Huitième résolution:

L'assemblée décide en outre de supprimer dans ledit article 5 des statuts toutes références au capital autorisé, ce dernier étant venu à échéance.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept mille neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. COCUZZOLI, F. DUMONT, S. BOUREKBA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. LAC/2011/18547. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011060901/140.

(110068249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Créaforme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 98, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.235.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 avril 2011

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire CGS, ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 52338.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, pour une durée de six ans.

Esch-sur-Alzette, le 04 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

4, rue du Fossé

L-4123 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2011070868/22.

(110077342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.917.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of March,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150 917, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 March 2010 under number 461. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The general meeting is opened at 4.00 with Mr Franck Deconinck, maitre en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand six hundred British Pounds (GBP 12,600) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pound (GBP 100).

2) Subscription and payment of the new issued share.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the sole shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder, the proxy of the represented

shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and the shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand six hundred British Pounds (GBP 12,600) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

Subscription and Payment

The newly issued share of the Company is subscribed by Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.918, here represented by Mr Franck Deconinck, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Chicago (USA), on 24 March 2011, which will remain attached to the present deed to be filed at the same time,

in exchange for:

- a contribution in kind consisting in a definite, due and payable receivable, at a total value of seventeen million eight hundred seventy-two thousand sixty-four British Pounds and thirty-four pence (GBP 17,872,064.34);

- a contribution in kind consisting in another definite, due and payable receivable, at a total value of one million thirty-one thousand eight hundred fifty-five British Pounds and sixty-eight pence (GBP 1,031,855.68);

- an amount in cash of one million eight hundred ninety-two thousand nine hundred seventy-nine British Pounds and twenty pence (GBP 1,892,979.20); and

- an amount in cash of twenty million Dollars of the United States of America (USD 20,000,000) corresponding to twelve million four hundred sixty-seven thousand two hundred seventy-three British Pounds and forty-one pence (GBP 12,467,273.41) at the exchange rate dated 25 March 2011 of one point six thousand forty-two Dollars of the United States of America / British Pounds (1.6042 USD / GBP),

thus a total amount of thirty-three million two hundred sixty-four thousand one hundred seventy-two British Pounds and sixty-three pence (33,264,172.63).

The total amount of thirty-three million two hundred sixty-four thousand one hundred seventy-two British Pounds and sixty-three pence (33,264,172.63) shall be allocated as follows:

- one hundred British Pounds (GBP 100) are allocated to the share capital of the Company; and

- the remaining thirty-three million two hundred sixty-four thousand seventy-two British Pounds and sixty-three pence (GBP 33,264,072.63) are allocated to the share premium account of the Company.

The total cash amount of fourteen million three hundred sixty thousand two hundred fifty-two British Pounds and sixty-one pence (14,360,252.61) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l. hereby expressly transfers the above mentioned receivables and contribute the above mentioned amounts to the Company and the Company hereby expressly accepts the same from Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l..

Following the issue of the new share of the Company, said share has been fully paid up, as mentioned above.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l. expressly declared through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned receivables and the above mentioned amounts.

The value at which the contribution of the receivables was made was approved by a report established on 23, 24 and 28 March 2011 by the board of managers of the Company.

The conclusion of the report is the following:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the claims does not correspond at least to GBP 18,903,920.02.»

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that it is the sole owner of the contributed receivables and has full power, right and authority to transfer the contributed receivables to the Company.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the contributed receivables, Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred British Pounds (GBP 12,600) represented by one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred British Pound (GBP 100) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.917, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 3 mars 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterlings (GBP 12.500) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille six cents Livres Sterlings (GBP 12.600) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

3) Souscription et libération de la nouvelle part sociale.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5) Divers.

II. Que l'associé unique présent ou représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'associé présent, le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, l'associé présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterlings (GBP 12.500) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille six cents Livres Sterlings (GBP 12.600) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

Souscription et Libération

La nouvelle part sociale de la Société nouvellement émise est souscrite par Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.918,

ici représentée par Monsieur Franck Deconinck, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago (USA), le 24 mars 2011, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

en échange de:

- une contribution en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible, pour un montant total de dix-sept millions huit cent soixante-douze mille soixante-quatre Livres Sterlings et trente-quatre pence (GBP 17.872.064,34);

- une contribution en nature consistant en une autre créance certaine, liquide et exigible, pour un montant total d'un million trente et un mille huit cent cinquante-cinq Livres Sterlings et soixante-huit pence (GBP 1.031.855,68);

- un montant d'un million huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-dix-neuf Livres Sterlings et vingt pence (GBP 1.892.979,20); et

- un montant de vingt millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000.000) correspondant à douze millions quatre cent soixante-sept mille deux cent soixante-treize Livres Sterlings et quarante et un pence (GBP 12.467.273,41) au taux de change du 25 mars 2011 d'un virgule six mille quarante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique / Livres Sterlings (1,6042 USD / GBP) en espèce,

donc pour un montant total de trente-trois millions deux cent soixante-quatre mille cent soixante-douze Livres Sterlings et soixante-trois pence (GBP 33.264.172,63).

Le montant total de trente-trois millions deux cent soixante-quatre mille cent soixante-douze Livres Sterlings et soixante-trois pence (GBP 33.264.172,63) sera affecté comme suit:

- cent Livres Sterlings (GBP 100) seront affectés au capital social de la Société; et

- les trente-trois millions deux cent soixante-quatre mille soixante-douze Livres Sterlings et soixante-trois pence (GBP 33.264.072,63) restants seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total en espèces de quatorze millions trois cent soixante mille deux cent cinquante-deux Livres Sterlings et soixante et un pence (GBP 14.360.252,61) est dès à présent disponible pour la Société ainsi que le prouve les deux certificats bancaires délivrés au notaire soussigné.

Par la présente, Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l. transfère expressément les créances ci-dessus mentionnées et contribue les montants ci-dessus mentionnés à la Société et par la présente la Société accepte expressément la même chose de Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l..

Suite à l'émission de la nouvelle part sociale de la Société, ladite part sociale a été entièrement libérée, comme mentionné ci-dessus.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les créances ci-dessus mentionnées et les montants ci-dessus mentionnés.

La valeur de l'apport en nature a été approuvée par un rapport établi les 23, 24 et 28 mars 2011 par le conseil de gérance de la Société.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the claims does not correspond at least to GBP 18,903,920.02.»

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare qu'il est le seul propriétaire des créances apportées et qu'il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer lesdites créances à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des créances, Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l. en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille six cents Livres Sterlings (GBP 12.600) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DECONINCK, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2011. LAC/2011 / 14606. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011057479/218.

(110063629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

ILO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 68.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011062868/11.

(110070596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

RealNetworks International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves, Business Center.

R.C.S. Luxembourg B 136.269.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of April.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

RN INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., a company organised under the laws of the Netherlands, having its registered office at 140, Teleportboulevard, 1043 EJ Amsterdam and registered with the Trade and Companies' Register of Amsterdam under number 33288188,

here represented by Mr Laurent FABBRI, employee, with professional address in L - 2222 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, by virtue of a power of attorney, given under private seal on April 27, 2011.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that RN INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of REALNETWORKS INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under

number B 136629 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg on January 9, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 632 of March 13, 2008;

- that the articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of Me Paul Frieders, prenamed on July 17, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2122 of September 2, 2008;

- that the Company' share capital is set at EUR 12,500 represented by 12,500 shares of a nominal value of EUR 1,- each; and

- that the agenda is the following:

1.- Transfer of the registered office of the Company from L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles De Gaulle, to L-2632 Findel, 1st floor of the building C2 at Findel Business Center, Complexe B, Route de Treves, with effect as at March 1st, 2011

2.- Change of article 3, first paragraph, of the statutes.

3.- Miscellaneous.

Then the sole shareholder representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to transfer the Company's registered office from L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles De Gaulle, to L-2632 Findel, 1st floor of the building C2 at Findel Business Center, Complexe B, Route de Treves.

The sole shareholder declares to transfer the Company's registered office with effect as at March 1, 2011

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 3 §1 of the Company's Articles of incorporation which shall read as follows:

" **Art. 3 §1.** The registered office of the company is established in the municipality of Sandweiler."

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

RN INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social au 140, Teleportboulevard, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam numéro 33288188,

ici représentée par Monsieur Laurent FABBRI, employé, avec adresse professionnelle à L - 2222 Luxembourg , 560, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 avril 2011.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que RN INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., précitée est le seul associé actuel (l' «Associé Unique») de la société à responsabilité limitée REALNETWORKS INTERNATIONAL S.à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg , immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136269 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Me Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 janvier 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 632 du 13 mars 2008;

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, précité, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2122 du 2 septembre 2008;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 représenté par 12.500 parts sociales de EUR 1 chacune;

- que l'agenda est le suivant:

- 1.- transférer le siège social de la Société de L-1653 Luxembourg, 28, avenue Charles De Gaulle à L-2632 Findel au 1^{er} étage du bâtiment C2 au Findel Business Center, Complexe B, Route de Trèves avec effet au premier mars.
- 2.- Changement de l'article 3, premier paragraphe des statuts.
- 3.- Divers.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles De Gaulle à L-2632 Findel au 1^{er} étage du bâtiment C2 au Findel Business Center, Complexe B, Route de Trèves.

L'Associé Unique déclare par ailleurs que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2011.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 3 premier paragraphe des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 3 §1.** Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laurent Fabbri, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 mai 2011. LAC / 2011 / 19892. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011062288/98.

(110069393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.655.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011062809/10.

(110070580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Gosdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.875,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.906.

EXTRAIT

En date du 3 mai 2011, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au «18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet au 1^{er} avril 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062819/14.

(110071060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Galerie Commerciale de Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 50.172.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 28 avril 2011

- La démission de Monsieur Benoît LHEUREUX de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration est acceptée.

- Monsieur Thierry DELBECQ, né 22 mars 1964, à F-Lille, Directeur Financier, résidant professionnellement au 5 rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît LHEUREUX. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG

Signature

Référence de publication: 2011062822/16.

(110070490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.187.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011062824/13.

(110070293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

ILO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 68.735.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011062869/11.

(110070597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Giallo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.549.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 06 Mai 2011:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat, de:

- Mademoiselle Célia CERDEIRA.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 09 Janvier 1981 à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), et résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIALLO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011062826/16.

(110070729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Giallo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIALLO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011062827/10.

(110070730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Ginko Planet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 132.847.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062828/10.

(110070238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Toiture d'Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 63.806.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 avril 2011

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, pour une durée de six ans.

Esch-sur-Alzette, le 04 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE CGS

4 rue du Fossé

L-4123 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2011063975/18.

(110070586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Cavallo Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 160.647.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fifteen day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Frédéric COUDERC, Managing Partner, born on 23rd June 1974 in Paris (France), residing at 25 Elvaston Place – London – United Kingdom,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “Cavallo Lux” a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company’s corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company’s share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company’s year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and eleven.

Subscription and Payment.

The 500 (five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder Mr. Frédéric COUDERC, prenamed.

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1.- Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Mr. Frédéric COUDERC, Managing Partner, born on 23rd June 1974 in Paris (France), residing at 25 Elvaston Place – Londres – United Kingdom,

2.- The registered office is established in 2 rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Frédéric COUDERC, Managing Partner, né le 23 juin 1974 à Paris (France), demeurant à 25 Elvaston Place – Londres – Royaume Uni,

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Cavallo Lux», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille onze.

Souscription et Libération.

Les 500 (cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique Monsieur Frédéric COUDERC, prénommé.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Frédéric COUDERC, Managing Partner, né le 23 juin 1974 à Paris (France), demeurant à 25 Elvaston Place – Londres – Royaume Uni,

2.- Le siège social de la société est fixé 2 rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18731. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060703/199.

(110067868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.550.

Extrait des résolutions et décisions prises par les actionnaires pour l'approbation des comptes au 25 mars 2011

Il a été décidé:

- d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Luca Gallinelli et Madame Valérie Degrez de leur poste de gérant de la société;

- d'accepter les nominations de Messieurs Norbert Hengesch, né le 20 janvier 1948 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), et Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977 à Wittlich (Allemagne), tous deux avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de la société, et ce avec effet immédiat.

Leur mandat sera de durée illimitée.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011064216/17.

(110072486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Ginko Planet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 132.847.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062829/10.

(110070239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Giroflée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 105.669.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011062830/12.

(110070764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Goodyear, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 4.441.

L'Affectation du résultat au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 09 mai 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011062832/12.

(110070512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Eagle LP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 132.474.

AUSZUG

Aus dem Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 17. Mai 2011 geht hervor, dass

- dem Rücktrittsgesuch von Herrn Robert Barnes von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 17. Mai 2011 stattgegeben wurde;

- dem Rücktrittsgesuch von Herrn Daniel Ward von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 17. Mai 2011 stattgegeben wurde;

- Herr Scott D. Harvel, geboren am 12. Juli 1956 in Albuquerque, New Mexico, USA, geschäftsansässig 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, zum neuen alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft berufen wurde, dies mit Wirkung zum 17. Mai 2011 und auf unbestimmte Zeit.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011072407/20.

(110079287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Terra Magna Capital Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.579.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MASSENA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135925,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, résidant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'établir comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée constituée par les présentes:

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Terra Magna Capital Asset Management (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Durée.

2.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du Gérant, ou du Conseil de gérance, le cas échéant.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du Gérant ou du Conseil de gérance, le cas échéant.

3.4. Au cas où le Gérant ou le Conseil de gérance, le cas échéant, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et plus particulièrement, la détention de participations (y compris des bons de souscription en actions) dans TERRA MAGNA CAPITAL 1 S.C.A., TERRA MAGNA CAPITAL 2 S.C.A. et TERRA MAGNA CAPITAL 3 S.C.A. trois sociétés en commandite par actions régies par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, tant en qualité d'actionnaire commanditaire que d'actionnaire commandité et agir en qualité de gérant commandité de ces sociétés (les "Sociétés d'Investissement").

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et bons et d'autres titres de créance et/ou de participation convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés faisant partie du même groupe et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales avec une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune (les "Parts Sociales").

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Toutes les Parts Sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des Parts Sociales s'établit par inscription dans ledit registre. A la demande d'un actionnaire, des certificats de Parts Sociales seront émis et signés par 2 (deux) gérants ou par le gérant unique selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre évènement similaire mettant un terme à la Société.

6.3 Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de Parts Sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de Parts Sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

Chapitre III. - Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance élira, à la majorité des voix, un autre gérant en tant que président pro tempore.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre

moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.7. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

8.8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant.

8.9. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

Chapitre IV. - Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices**Art. 16. Exercice social.**

16.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels.

17.1. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation**Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des Parts Sociales détenues dans la Société.

Chapitre VII. - Dispositions générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Souscription et libération

Les deux cents (200) parts sociales ont été souscrites par la société anonyme MASSENA LUXEMBOURG S.A., pré-nommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille Euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 13.921,76.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants et seront membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

(A) *Gérants de catégorie A:*

- Madame Laurence Mostade, employée privée, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg; et

- Madame Françoise Dumont, employée privée, née le 18 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

(B) *Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Franck Noel Vandenberghe, dirigeant d'entreprises, né le 12 janvier 1957 à Calais (France), demeurant au 8, rue Saint Victor, CH-1206 Genève, Suisse; et

- Madame Claude Lutz, directrice générale, née le 10 septembre 1968 à Metz (France), demeurant professionnellement au 78, avenue R. Poincaré F75116 Paris, France.

3. Le premier exercice social commence le jour des présentes et se terminera le 31 décembre 2011.

4. La Société reprend, en conformité avec l'article 12 bis de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (telle qu'amendée), les engagements pris par la Société en formation relatifs à tout contrat de non divulgation d'information (non disclosure agreement) et ce pendant la période de deux mois avant sa constitution.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2011. Relation GRE/2011/1674. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059252/238.

(110066870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Goossens Transport Express, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.750.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062834/10.

(110070370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

E.I.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.253.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 avril 2011

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire CGS, ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 52338.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, pour une durée de six ans.

Esch-sur-Alzette, le 05 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

4, rue du Fossé

L-4123 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2011070873/22.

(110077358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Rainy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1745 Luxembourg, 10, rue Léon Hengen.

R.C.S. Luxembourg B 91.541.

L'an deux mille onze, le vingt-six avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Vitor Manuel DA COSTA VIANA, indépendant, né à Tamel/Barcelos (Portugal), le 16 octobre 1973, demeurant à L-5866 Hesperange, 3, rue Sangen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "RAINY, s.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 91541, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 11 mars 2003;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la Société ("Associé Unique") et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique révoque Madame Birgit GREISZ et Monsieur Pascal ZIMMER de leurs fonctions de gérants administratifs de la Société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que l'actuel gérant technique occupera dorénavant la fonction de gérant unique et ceci pour une durée indéterminée.

Le pouvoir de signature du gérant sera le suivant:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Troisième résolution

L'Associé Unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 31 mars 2011:

- Monsieur Pascal ZIMMER, indépendant, demeurant à L-3211 Bettembourg, 72, rue d'Abweiler, a cédé ses soixante-deux (62) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Vitor Manuel DA COSTA VIANA, préqualifié, et

- Madame Birgit RECHT-GREIB, sans état, demeurant à L-2357 Senningerberg, 6, rue des Pins, a cédé ses vingt-quatre virgule huit (24,8) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Vitor Manuel DA COSTA VIANA, préqualifié.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 9 des statuts et Monsieur Vitor Manuel DA COSTA VIANA, préqualifié, en sa qualité de gérant, les considère comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Bettembourg à L-1745 Luxembourg, 10, rue Léon Hengen, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège de la société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec restauration.

La Société a en outre pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. M. DA COSTA VIANA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2011. LAC/2011/19240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011062295/69.

(110069532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Graff Timepieces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062835/10.

(110071073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011062856/14.

(110070268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

4IP Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.988.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour 4IP Fund Management S.A.

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011063393/15.

(110070773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Capinvest S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.893.

L'an deux mille onze, le onze avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAPINVEST S.A.H.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 112.893, constituée suivant acte reçu en date du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 563 du 17 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sonia STILL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicoletta LEONE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Décharge aux organes de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Confidentia S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. B 30.467,

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: R.UHL, S.STILL, N.LEONE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2011. LAC/2011/17401. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011062081/57.

(110069512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Infracapital F1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.869.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61752 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062858/10.

(110070391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Wendal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011063136/14.

(110070380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Nova Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.468.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of April,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Nova Luxembourg Investments S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established at L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B number 107468, incorporated by deed enacted on the 18th of April 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 874 of the 9 September 2005.

The meeting is presided by Ms. Flora Gibert with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. Anouar Belli, with professional address at L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1,500 (one thousand five hundred) shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

71222

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Nova Cayman Finance Limited, with registered office at Walkers SPV limited, PO Box 908 GT, Walker House, Mary Street, George Town, Cayman Island.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze le douze avril,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Nova Luxembourg Investments S. à r.l.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107468, constituée suivant acte reçu en date du 18 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 874 du 9 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Flora Gibert, ayant son adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Anouar Belli, ayant son adresse professionnelle à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.500 (mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Nova Cayman Finance Limited, ayant son siège social à Walkers SPV limited, PO Box 908 GT, Walker House, Mary Street, George Town, Iles Cayman.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT, A. BELLI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2011. Relation: LAC/2011/17408. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011059172/111.

(110066626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

IBS Cerapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 145.347.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062865/10.

(110070348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

FR Barra 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.027,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.122.

Suite à l'augmentation du capital social de la société FR Barra 1 S.à r.l. par contribution en nature de toutes les parts sociales de la société FR Barra 7 S.à r.l., en date du 4 mai 2011 et suivant l'assemblée générale extraordinaire de FR Barra 1 S.à r.l., les parts sociales de la société FR Barra 7 S.à r.l. ont été transférées comme suit:

- Barra Holdings LP a transféré:

- * 19.991 parts sociales de classe ordinaire,
- * 4 parts sociales de classe A,
- * 4 parts sociales de classe B,
- * 4 parts sociales de classe C,
- * 4 parts sociales de classe D,
- * 4 parts sociales de classe E,
- * 4 parts sociales de classe F,
- * 4 parts sociales de classe G,
- * 4 parts sociales de classe H,
- * 4 parts sociales de classe I

à la société FR Barra 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège sociale au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153123.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est désormais FR Barra 1 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011071768/30.

(110078822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Butzebuerg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4628 Differdange, 6, rue Metzkiimmert.
R.C.S. Luxembourg B 160.667.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le deuxième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Yolande HOFFMANN, née à Luxembourg, le 19 août 1960 à Luxembourg, demeurant au 4 rue des Dahlias à L – 8054 Bertrange.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BUTZEBUERG S. à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants.

La Société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 5. (capital minimum à voir). Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT- CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, la comparante Madame Yolande HOFFMANN, précitée a souscrit à l'intégralité du capital.

Total: CENT (100) PARTS SOCIALES

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Madame Yolande HOFFMANN, précitée, née à Luxembourg, le 19 août 1960 à Luxembourg, demeurant au 4 rue des Dahlias à L – 8054 Bertrange.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L -4628 Differdange 6, rue Metzkiimmert.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité en relation avec l'objet social de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : Yolande Hoffmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 mai 2011. LAC / 2011 / 19893. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061352/112.

(110068780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

ILO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 68.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011062870/11.

(110070598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Immo-Due Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 82.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062873/10.

(110070875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Indianapolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 144.834.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDIANAPOLIS S.A.
DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011062874/12.

(110070421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Britax Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.918.

EXTRAIT

En date du 10 mai 2011, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2011,
- Kees-Jan Avis, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} mars 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011063442/15.

(110071375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Iphias Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 83.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062877/9.

(110070651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Ivy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 132.565.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062881/9.

(110070470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Jallaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 139.884.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062882/10.

(110070346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Java S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 122.057.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAVA S.A.
Jean-Marc HEITZ / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011062885/12.

(110070422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Liska Kral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 139.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Liska Kral S.à r.l.
Représenté par: Mr. Julien FRANCOIS
Gérant

Référence de publication: 2011063333/14.

(110070742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

AKM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 90.912.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company named AKM Holding S.à r.l., with registered office in Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 90912.

The aforementioned company incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on 24 December 2002, published in the Mémorial C on page 10779 under number 225 on 3 March 2003.

The meeting is presided by Mr Bartosz SZLAPKA, private employee with professional address at 15, rue Edward Steichen in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The bureau establishes the attendance sheet, that, after having been signed "ne varietur" by the sole shareholder present or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. According to the attendance sheet, the sole shareholder, representing the aggregate share capital subscribed, is present or represented at the present meeting, and can vote on all the points of the agenda.

II. That the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up a voluntary liquidation of the company;
2. Appointment of Mr. Erik Österlind as liquidator of the company and definition of his powers;
3. Miscellaneous.

The General Meeting of the sole shareholder, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as of this day.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr. Erik Österlind, a private individual, born on 21 February 1975 in Limhamn (Sweden), with passport n° 81182346, residing at Im Ebnet 22, 8700 Küsnacht ZH, Switzerland.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée AKM Holding S.à r.l. ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 90912.

Ladite société a été constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial C à la page 10779 sous le numéro 225 du 3 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bartosz SZLAPKA, employé privé, avec adresse professionnelle au 15, Rue Edward Steichen à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination de Mr. Erik Österlind en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur Mr. Erik Österlind, employé privé, né le 21 février 1975 à Limhamn (Suède), dont le numéro d'identité est 81182346, résidant à Im Ebnet 22, 8700 Küsnacht ZH, Suisse.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: B. Szlapka, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2011. LAC/2011/19590. Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061318/104.

(110068502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Clariden Leu (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.507.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CLARIDEN LEU (LUX), société d'investissement à capital variable, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 81.507, incorporated by a deed of M^e Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on April 18, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 374 of May 21, 2001. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on January 8, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 585 of April 12, 2007.

The meeting is opened at 3.00 p.m. with Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Lucie Ribeiro, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 26,252,295 shares in circulation, 16,065,102 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That all the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on April 12, 2011.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

Modification of articles 10 and 25 of the Articles of Incorporation in order to change:

- the date of the annual general meeting of the shareholders to the third Thursday of the month of January (instead of April),

- the fiscal year of the Company from October 1st to September 30 (instead of January 1 to December 31).

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The general meeting resolves modify articles 10 and 25 of the Articles of Incorporation in order to change:

- the date of the annual general meeting of the shareholders to the third Thursday of the month of January (instead of April),

- the fiscal year of the Company from October 1st to September 30 (instead of January 1 to December 31).

The meeting resolves that the current fiscal year which has begun of January 1, 2011 will end on September 30, 2011.

Articles 10, first paragraph and Article 25, first paragraph, of the Articles of Incorporation will henceforth have the following wording:

" **Art. 10. (First paragraph).** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of the month of January of each year at 3.00 p.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require."

" **Art. 25. (First paragraph).** The accounting year of the Company shall begin on the 1st October of each year and shall terminate on the 30th September."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable CLARIDEN LEU (LUX), avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 81.507 et constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 374 du 21 mai 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 585 du 12 avril 2007.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Lucie Ribeiro, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 26.252.295 actions en circulation, 16.065.102 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 12 avril 2011.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification des articles 10 et 25 des statuts en vue de:

- fixer l'assemblée générale annuelle des actionnaires au troisième jeudi du mois de janvier (au lieu d'avril);

- fixer l'exercice social du 1^{er} octobre au 30 septembre (au lieu de 1^{er} janvier au 31 décembre).

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier les articles 10 et 25 des statuts en vue de:

- fixer l'assemblée générale annuelle des actionnaires au troisième jeudi du mois de janvier (au lieu d'avril);
- fixer l'exercice social du 1^{er} octobre au 30 septembre (au lieu de 1^{er} janvier au 31 décembre).

L'assemblée décide que l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2011 se terminera le 30 septembre 2011.

Les articles 10, premier alinéa, et 25, premier alinéa, des statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 10. Conformément aux lois en vigueur au Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre lieu du Luxembourg ainsi qu'il sera spécifié dans la convocation à l'Assemblée, le troisième jeudi du mois de janvier de chaque année à 15h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée générale annuelle pourra avoir lieu à l'étranger si, selon un avis formel et définitif du Conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 25. Les exercices comptables de la Société commenceront le 1^{er} octobre et seront clôturés le 30 septembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, L. RIBEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2011. Relation: LAC/2011/19329. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061354/113.

(110068998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Ketch Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 144.883.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062894/10.

(110071082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Ducair - Luxembourg Air Ambulance S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.837.

Les comptes annuels (Bilan et PP) au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074384/11.

(110081344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.
